



Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 03/06/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20250605-A030625-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025

ARRETE N° ADP/2025-07

OBJET : Arrêté portant autorisation d'organiser une manifestation culturelle à l'Arboretum sis au lieu-dit Occhione (Parc de Luccianella) à Furiani le vendredi 27 juin 2025 de 17 heures à 2 heures.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FURIANI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2,

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L 3334-2, L 3335-1 et L 3352-5,

Considérant la demande de l'Office du Tourisme Intercommunal de Bastia, dans le cadre des soirées « SI STA BE IN PAESE », d'organiser une manifestation culturelle en collaboration avec la Mairie de Furiani, le vendredi 27 juin 2025 de 17 heures à 2 heures à l'Arboretum sis au lieu-dit Occhione (Parc de Luccianella) sur la Commune de Furiani.

ARRETE

Article 1 : L'Office du Tourisme Intercommunal de Bastia est autorisé à organiser un concert avec le groupe « BROWN SUGGAR », en collaboration avec la Mairie de Furiani, le vendredi 27 juin 2025 de 17 heures à 2 heures à l'Arboretum sis au lieu-dit Occhione (Parc de Luccianella) à Furiani.

Article 2 : Monsieur le Maire de Furiani, Mme la Directrice Interdépartementale de la police nationale de la Haute-Corse, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Corse.

LE MAIRE
Michel SIMON PIETRI